

E06 PORTES, FENÊTRES, VOLETS OU STORES À ROULEAU, EN GÉNÉRAL; ÉCHELLES

E06C **ÉCHELLES** (E04F 11/00 a priorité; tabourets-escabeaux A47C 12/00; adaptation des échelles pour utilisation sur les navires B63B, pour utilisation sur les avions B64; échafaudages E04G) [5,6]

- | | |
|--|---|
| <p>1/00 Echelles en général (montées sur châssis ou véhicules E06C 5/00; fixées en permanence sur des structures fixes E06C 9/00)</p> <p>1/02 . à un ou plusieurs montants rigides</p> <p>1/04 . . Echelles prenant appui contre des objets, p.ex. murs, poteaux, arbres (supports pour les têtes d'échelle E06C 7/48)</p> <p>1/06 . . . d'une seule pièce</p> <p>1/08 . . . à plusieurs éléments</p> <p>1/10 à sections s'emboîtant bout à bout</p> <p>1/12 extensibles, p.ex. télescopiques</p> <p>1/14 . . Echelles susceptibles de rester dressées d'elles-mêmes</p> <p>1/16 . . . avec supports reposant sur le sol (à supports faisant corps avec l'échelle E06C 1/24; ayant des plates-formes E06C 1/39)</p> <p>1/18 à jambes de force ou supports en forme d'échelles</p> <p>1/20 à jambes de force ou supports en forme de perches</p> <p>1/22 les parties ou supports de l'échelle étant extensibles, p.ex. télescopiques</p> <p>1/24 . . . Echelles à position dressée permanente</p> <p>1/26 d'une seule pièce</p> <p>1/28 à plusieurs éléments (à jambes de force mobiles en forme d'échelle E06C 1/18)</p> <p>1/30 extensibles, p.ex. télescopiques</p> <p>1/32 . . Echelles avec supports en forme d'échelle pouvant être fixés dans leur prolongement</p> <p>1/34 . . Echelles pour accrochage à des constructions telles que fenêtres, corniches, poutres ou analogues (échelles fixées à demeure aux bâtiments E06C 9/00)</p> <p>1/36 . . . Echelles à suspension par crochets ou analogues</p> <p>1/38 . . Structures particulières d'échelles, p.ex. échelles comportant plus ou moins de deux montants, échelles à barreaux mobiles, échelles pliables longitudinalement</p> <p>1/383 . . . Echelles pliantes où les montants sont ramenés l'un contre l'autre lorsqu'on les replie</p> <p>1/387 . . . ayant des marches à rabattement</p> <p>1/39 . . . Echelles ayant des plates-formes; Echelles transformables en plates-formes (plates-formes utilisables sur les échelles E06C 7/16)</p> <p>1/393 Echelles ayant des plates-formes se repliant en même temps que l'échelle</p> <p>1/397 . . . caractérisées par le fait qu'elles ont des roues, des rouleaux ou des galets</p> <p>1/52 . à montants non rigides</p> <p>1/54 . . du type à ciseaux</p> <p>1/56 . . Echelles de corde ou à chaînes</p> <p>1/58 . comportant à la fois des montants rigides et des longerons non rigides</p> | <p>5/00 Echelles caractérisées par le fait d'être montées sur châssis mobiles ou véhicules; Fixation des échelles sur les véhicules (échelles ayant des roues, des rouleaux ou des galets E06C 1/397)</p> <p>5/02 . avec montants rigides</p> <p>5/04 . . susceptibles d'être levées ou étendues</p> <p>5/06 . . . par piston et cylindre ou par moyens équivalents fonctionnant par un milieu sous pression</p> <p>5/08 provenant directement d'un réservoir sous pression</p> <p>5/10 mis en charge par pompe ou par un compresseur mû par le moteur du véhicule ou par un autre moteur placé sur le véhicule</p> <p>5/12 provenant directement d'une pompe ou d'un compresseur</p> <p>5/14 mus par le moteur du véhicule ou par un autre moteur placé sur le véhicule</p> <p>5/16 . . . par l'intermédiaire d'une transmission mécanique uniquement, avec ou sans moyen d'accouplement ou d'embrayage à fluide ou autres moyens non mécaniques</p> <p>5/18 utilisant la puissance du moteur du véhicule ou d'un autre moteur</p> <p>5/20 utilisant la puissance musculaire manuelle (dispositifs d'extension par manœuvre manuelle portés par l'échelle E06C 7/04)</p> <p>5/22 . . . par ressorts ou avec l'aide de ressorts (E06C 5/06, E06C 5/16 ont priorité)</p> <p>5/24 . . Démontage des échelles de dessus les véhicules</p> <p>5/26 . à montants non rigides</p> <p>5/28 . . du type à ciseaux</p> <p>5/30 . . formés de maillons s'arc-boutant l'un à l'autre</p> <p>5/32 . Accessoires</p> <p>5/34 . . Dispositifs indicateurs</p> <p>5/36 . . Dispositifs de sûreté contre le glissement ou la chute des échelles; Dispositifs de sûreté contre la surcharge</p> <p>5/38 . . Dispositifs pour bloquer les ressorts du véhicule; Dispositifs pour faire reposer le châssis directement sur le sol</p> <p>5/40 . . Dispositifs pour incliner latéralement les échelles</p> <p>5/42 . . Dispositifs pour modifier l'inclinaison; Dispositifs de verrouillage à cet effet</p> <p>5/44 . . Autres accessoires pour échelles, p.ex. dispositifs de signalisation acoustique, tableaux amovibles de commutation</p> <p>7/00 Parties constitutives, pièces de support ou accessoires</p> <p>7/02 . Moyens d'extension (pour échelles montées sur châssis mobiles ou véhicules E06C 5/00)</p> <p>7/04 . . Moyens d'extension par manœuvres manuelles, supportés par l'échelle</p> <p>7/06 . Dispositifs de fixation ou crochets pour éléments d'échelles extensibles</p> <p>7/08 . Structures particulières des montants, barreaux ou autres traverses</p> <p>7/10 . Renforcements pour échelles</p> <p>7/12 . Elévateurs ou autres dispositifs de levage sur échelles</p> |
|--|---|

E06C

- 7/14 . Supports pour seaux ou autre équipement sur ou pour les échelles
- 7/16 . Plates-formes sur échelles ou pour utilisation sur échelles, p.ex. plates-formes pouvant être levées ou baissées (aspect concernant le levage B66F)
- 7/18 . Dispositifs pour empêcher la chute des utilisateurs (ceintures de sauvetage A62B 1/16)
- 7/42 . Pieds d'échelles ou leurs supports (pour éléments d'échafaudage E04G 5/02)
- 7/44 . . Moyens pour monter des échelles sur un sol inégal
- 7/46 . . Equipement antidérapant
- 7/48 . Têtes d'échelles; Supports de têtes d'échelles pour prendre appui contre les objets
- 7/50 . Articulations ou autres éléments de liaison

9/00 Echelles caractérisées par le fait d'être fixées en permanence à des structures fixes, p.ex. échelles de secours en cas d'incendie (escaliers amovibles E04F 11/04)

- 9/02 . montées à poste fixe
- 9/04 . . en forme de fers, crampons ou autres moyens similaires pour grimper
- 9/06 . mobiles
- 9/08 . . avec montants rigides
- 9/10 . . . faisant partie d'un édifice, telles que grilles de balcons ou de fenêtres ou autres parties de fenêtres
- 9/12 . . . déplaçables latéralement
- 9/14 . . avec montants non rigides, p.ex. échelles de cordes ou de chaînes du type à zigzag